

EN CAS DE DÉCÈS

COMPRENDRE LES TARIFS BANCAIRES LIÉS À LA SUCCESSION

Le décès d'un proche nous plonge souvent dans un grand désarroi.

La banque est un des **interlocuteurs à prévenir rapidement**.

Le traitement bancaire d'une succession comprend **différentes étapes**. Les opérations peuvent être complexes ou nombreuses (parfois jusqu'à une trentaine).

Elles nécessitent un **accompagnement personnalisé** et une **expertise métier**. Elles contribuent à la sécurité et la fiabilité de la succession quel que soit son montant.

Ce document a pour objectif de recenser les différentes actions qu'une banque doit accomplir dans le cas d'une succession.

UNE ACTION IMMÉDIATE POUR SÉCURISER LES AVOIRS DU DÉFUNT EN VUE DE LA SUCCESSION

1

Réception et analyse du dossier

2

Enregistrement du décès

3

Blocage des comptes individuels du défunt et des moyens de paiements

4

- Transformation de compte joint éventuel en compte indivis
- Adaptation des moyens de paiement du conjoint survivant

5

Suppression des procurations

6

Règlement des factures

7

Production des arrêtés de comptes au jour du décès

UNE RESPONSABILITÉ QUI GARANTIT L'ÉQUITÉ VIS-À-VIS DE L'ENSEMBLE DES AYANTS DROITS



7 ÉTAPES EN CAS DE COMPTE INDIVIDUEL ET ÉPARGNE FINANCIÈRE

8

Analyse des instructions
Notaires ou Ayants droits

9

Clôture des comptes

10

Transmission des fonds au notaire
Répartition des fonds entre les
Ayants droits

11

Information aux Notaires ou
Ayants Droits du traitement de
l'instruction

12

Communication aux partenaires
(ex assureurs)

13

Edition et transmission à la DGFIP de
l'imprimé fiscal 2736 ("Déclaration
pour cause de décès, des titres
sommes ou valeurs")

14

Archivage du dossier

UNE EXPERTISE POUR TRAITER EN CONFORMITÉ TOUTE SUCCESSION QUELS QUE SOIENT LES AVOIRS



8 ÉTAPES EN CAS DE COMPTE TITRES, CRÉDIT, COFFRE-FORT

15

Suppression des échéanciers (titres, épargne)

16

- Valorisation du ou des comptes titres
- Analyse et prise en charge des crédits
- Prise en charge de la gestion coffre

17

- Production du relevé de portefeuille titres
- Contact avec l'assureur pour prise en charge
- Rendez-vous notaire /ayants droits pour inventaire du coffre

18

- Analyse des instructions notaires ou ayants droits
- Analyse du caractère transférable ou pas des titres

19

- Transfert du produit au nom du cotitulaire
- Clôture des comptes

20

Information aux notaires ou ayants droits du traitement de l'instruction

21

Edition et transmission à la DGFIP de l'imprimé fiscal 2736 ("Déclaration pour cause de décès, des titres sommes ou valeurs")

22

Archivage du dossier

UNE GESTION DE LA COMPLEXITÉ GRÂCE À DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES ADAPTÉS



7 ÉTAPES EN CAS D'ASSURANCE-VIE

23

Recherche du (des)
bénéficiaire(s)

24

Constitution du dossier

25

Analyse des pièces constitutives

26

Complétude et édition des
documents fiscaux
Règlement

27

Ouverture d'un contrat

28

Information aux notaires ou ayants
droits du traitement de l'instruction

29

Archivage du dossier

DES TARIFS PROPORTIONNÉS

Le Service succession de la banque remplit sa mission avec responsabilité et écoute :

- il apporte soutien aux familles dans les relations avec les tiers (employeur, organisme de retraites, créanciers...),
- il réalise les opérations obligatoires quelles que soient les circonstances du décès pour sécuriser les avoirs du défunt en vue du règlement de la succession,
- il agit avec diligence car il engage la responsabilité financière, légale, fiscale voire pénale de la banque.

Les frais sont le plus souvent proportionnels aux avoirs totaux et concernent tous les dossiers qui requièrent chacun un traitement sécurisé, irréprochable et complet.

Pour toute information complémentaire sur le traitement bancaire d'une succession, prenez contact avec votre conseiller.

[LESCLESDLABANQUE.COM](https://www.lescledeslabanque.com)

